

TABLE DES MATIÈRES

	Page
Introduction	1
THÈME 1 – De certaines données de base	5
1.1 L'impartialité, est-ce une exigence universelle?	6
1.2 Quels sont les fondements légaux de la règle de l'impartialité?	6
1.3 La règle de l'impartialité peut-elle également puiser sa source dans la common law?	11
1.4 Est-ce une règle déontologique?.....	12
1.5 Quelles sont les règles du CCTM en matière d'impartialité?.....	13
1.6 Que peut-on faire si l'arbitre transgresse les règles du CCTM en matière d'impartialité?	15
1.7 Quelles sont les règles de la Conférence des arbitres du Québec en matière d'impartialité?	16
1.8 Que peut-on faire si l'arbitre transgresse le <i>Code de déontologie de la Conférence des arbitres</i> en faisant preuve de partialité?.....	17

THÈME 2 – L'impartialité et la partialité :	
qu'est-ce à dire ?	19
2.1 Comment définir ces deux termes?.....	20
2.2 Pourquoi cette notion d'impartialité est particulièrement importante en matière d'arbitrage de grief?.....	22
2.3 Cette recherche de l'impartialité est-elle souhaitée par tous?.....	24
2.4 Un arbitre peut-il être totalement impartial?.....	25
2.5 Comment distinguer l'impartialité de la partialité?.....	27
2.6 La règle de l'impartialité s'applique-t-elle aux assesseurs?.....	30
THÈME 3 – Les parties	31
3.1 Que doit faire l'arbitre s'il a un doute au regard de son impartialité?	32
3.2 Que doit prendre en considération le procureur qui songe à soulever la partialité du tribunal?.....	33
3.3 Comment doit réagir l'arbitre?.....	36
THÈME 4 – La preuve et la procédure	43
4.1 Qui a compétence pour l'entendre?	44
4.2 Comment formuler une telle demande?	44
4.3 Quand formuler une telle demande?.....	45
4.4 Qui peut présenter une telle demande?.....	49
4.5 Que doit faire l'arbitre sur réception d'une telle demande?.....	51

4.6	Qui assume le fardeau de la preuve?.....	51
4.7	Quel est le fardeau de la preuve applicable?.....	52
4.8	Quels sont les moyens de preuve admissibles?.....	52
4.9	Existe-t-il une présomption d'impartialité?.....	53
4.10	Quelles conséquences entraîne l'existence de cette présomption?.....	54
4.11	Quel est le critère applicable?.....	55
4.12	Ce critère est-il purement objectif?.....	57
	THÈME 5 – Les motifs invoqués	61
5.1	Le passé professionnel d'un arbitre peut-il être invoqué?.....	62
5.2	Dans quelles situations l'arbitre est-il en conflit d'intérêts?	66
5.3	Les décisions de gestion d'instance ou interlocutoires peuvent-elles faire craindre à la partialité?.....	70
5.4	Une première décision rendue par l'arbitre peut-elle faire craindre à la partialité?.....	75
5.5	Le dépôt d'une plainte contre l'arbitre doit-il entraîner sa récusation?	75
5.6	Le refus d'une partie de payer le compte d'honoraires de l'arbitre peut-il justifier sa récusation?	77
5.7	La connaissance par l'arbitre de discussions de règlement à l'amiable justifie-t-elle sa récusation?	78

5.8	Dans quelles circonstances les propos de l'arbitre peuvent-ils justifier sa récusation?.....	78
5.9	Qu'en est-il du comportement de l'arbitre?.....	85
5.10	L'inimitié entre l'arbitre et une partie ou son procureur est-elle une cause de récusation?.....	88
5.11	Dans le cadre d'une médiation-arbitrage, si la médiation échoue, l'arbitre peut-il continuer à agir?.....	91
	Pour conclure	95